

	Origine	Document	Version	Date d'application
			1	
	Garde d'enfants à domicile			Nbre de pages 2

RÔLE ET MISSIONS

Le/la salarié(e) garde d'enfants intervient directement chez les familles pour assurer des missions de garde pour des enfants de moins de 3 ans et plus de 3 ans. Son lieu de travail est principalement le domicile des parents mais il/elle peut être amené(e) à assurer les trajets vers les différentes structures (école, centre de loisirs, activités périscolaires, etc.). Le/la salarié(e) garde d'enfants peut travailler du lundi au samedi et un dimanche sur deux, dans le respect de la convention collective.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Assurer le transport de l'enfant entre l'école, la crèche, le domicile et les éventuelles activités périscolaires, en respectant les règles de sécurité
- Aider les enfants dans la réalisation/apprentissage des actes de la vie quotidienne
- Préparer et servir les repas / préparer et donner un biberon. Effectuer le change de l'enfant et du nourrisson.
- Participer à des activités et jeux avec l'enfant ou proposer un programme d'activités ludiques et éducatives adaptées à l'enfant et le mettre en œuvre
- Emmener les enfants en promenade, aires de jeux, etc.
- Effectuer ou aider l'enfant à prendre le bain/la douche
- Préparer l'enfant au sommeil et le mettre au lit
- Suivre les devoirs
- Ranger et entretenir le matériel utilisé et remettre en ordre les pièces
- Surveiller l'état de santé général de l'enfant
- Transmettre toute information utile aux parents et au responsable d'agence

COMPETENCES

Savoir-faire :

- Connaissance du milieu de la petite enfance et de l'enfance
- Connaissance des gestes de premiers secours
- Capacité d'adaptation et tolérance
- Capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit en français
- Respect des consignes
- Sens de la pédagogie

Savoir être :

- Autonomie

- Patience et maîtrise de soi
- Politesse
- Discrétion face aux éléments de la vie privée des familles
- Honnêteté
- Conscience professionnelle, notamment pour tenir ses engagements
- Propreté, soin
- Bienveillance
- Aisance avec les enfants

RESPONSABILITE

Comme il/elle intervient seul(e), le/la salarié(e) garde d'enfants doit faire preuve d'une vigilance permanente pour apprécier les situations, détecter d'éventuels risques potentiels, et les signaler dans les plus brefs délais. Il/elle doit être capable de faire face rapidement et de façon pertinente à des situations d'urgence (accidents, problèmes de santé, etc.) en sollicitant les bons relais. Le/la salarié(e) garde d'enfants rend compte de son activité et remonte toutes les informations nécessaires à sa hiérarchie.

DIPLOMES OU CERTIFICATS REQUIS

Pour la garde des enfants de moins de 3 ans

- CAP Petite Enfance
- DEAP (diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)
- DEEJE (diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants)
- Agrément assistante maternelle (en cours)

Pour la garde des enfants de plus de 3 ans

tous les diplômes mentionnés ci-dessus ainsi que :

- BAC ASSP (accompagnement, soins et services à la personne)
- DEAVS (diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale)
- DEME (diplôme d'Etat de moniteur éducateur)
- DEAF (diplôme d'Etat d'assistant familial)
- DEAMP (diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique)
- DUT carrières sanitaires et sociales, option animation socioculturelle
- ADVF (assistant de vie aux familles)
- BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- Expérience personnelle et professionnelle significative

CONDITIONS PARTICULIERES

- Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Son action est déterminée par l'évaluation réalisée par le responsable de l'association.
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule.